

	<b>PROCES-VERBAL</b>	
	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Du 9 OCTOBRE 2023 à 20h00</b>	Page 1 /5

L'an deux-mil-vingt-deux, le neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVOINE** était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 3 octobre 2023, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

#### **PRÉSENTS**

M. GODOY Maire

M. LALOUETTE – Mme HENRY – M. DESBLACHES – Mme BERTAULT – M. PELOYE Adjoint au Maire

Mmes BERGMANN – DEPAIX – MM. FREJOUX – WERKMEISTER – MARTIN – Mme POUPARD –

MM. AVICE – CHARRIER – SORAIS – Mme MAZELLA – Conseillers

#### **ABSENTES AYANT DONNÉ POUVOIR**

Mme LOIRAT à M. LALOUETTE

Mme MAUGUIN à Mme BERTAULT

#### **EXCUSÉ**

M. GRENIER

**Secrétaire de séance : M. Yves DESBLACHES**

**Une minute de silence a été observée en faveur des victimes du massacre d'Israël et de la Palestine.**

**Procès-verbal du 18/09/2023 : Approbation à l'unanimité.**

**Décisions prises depuis le dernier conseil :**

2023.09.18/48 : Contrat relatif à la pose des illuminations de Noël 2023 à 2025 avec la société EIFFAGE pour un montant annuel de 30.434,00 € H.T.

2023.09.25/49 : Contrat d'abonnement à un service d'assistance juridique auprès de la SARL HUBERT VEAUUVY AVOCAT pour une durée d'un an pour un montant annuel de 1.600,00 € H.T.

2023.10.06/50 : Contrat de maintenance des portes automatiques, portails coulissants et portes sectionales avec la société PORTIS pour une durée d'un an pour un montant de 2.550,00 € H.T.

**Ajout à l'ordre du jour : Subvention en faveur de l'Ecole Henri Matisse**

**M. GODOY aborde l'ordre du jour :**

- **Finances**
  - **Décision Modificative n°2**

**Intervenant : Hugues PELOYE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 27 mars 2023 relative à l'adoption du Budget Primitif 2023,

Vu la délibération du 9 juin 2023 relative à la subvention exceptionnelle en faveur de l'AOCC,

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts au budget 2023,

Il est proposé :

- D'adopter la décision modificative n°2 présentée et détaillée comme suit :

#### SECTION INVESTISSEMENT

- D'arrêter tant en recettes qu'en dépenses au chapitre 041 – Section d'investissement pour un montant de 194.657,33 € (en mouvement d'ordre) :

En recettes	2031	194.657,33 €
En dépenses	21318	26.072,52 €
	21352	2.133,42 €
	2312	17.839,97 €
	2313	6.751,20 €
	2315	141.860,22 €
Total		194.657,33 €

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- D'ajuster les besoins de crédits au titre des subventions de fonctionnement aux personnes de droits privés :

6188	-	75.000,00 €
65748	+	75.000,00 €

Approbation à l'unanimité

#### o Subvention – Ecole Henri Matisse

**Intervenante : Francine HENRY**

Il est fait part aux membres du Conseil d'une demande de subvention, émanant de l'Ecole Maternelle Henri Matisse, pour l'année 2023. Cette subvention est destinée à financer des séances de théâtre aux élèves afin de préparer et de présenter un conte musical aux familles en fin d'année scolaire.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 500 €.

Il est précisé que les ateliers « théâtre » seront encadrés par la troupe de la « Générale des Mômes ».

Approbation à l'unanimité

#### • Affaires Générales

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

#### o Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire (CC-CVL) – Convention de partenariat Label « Terre de Jeux 2024 »

Il est soumis au Conseil une convention entre la CC-CVL et la Commune dans le cadre de Terre de Jeux 2024. Cette convention a pour but de définir les modalités de partenariat ainsi que les engagements de chacune des deux parties dans l'organisation de ce dispositif.

Cette convention est conclue jusqu'au 30 septembre 2024, sans contrepartie financière.

Il est précisé que cette convention est conclue dans le cadre des Jeux Olympiques, avec une mise à disposition des éducateurs sportifs présents sur le territoire de la CC-CVL.

Approbation à l'unanimité

- **Travaux**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

- **Réhabilitation de l'Espace Hilaire Mureau**

Il est soumis au Conseil le dossier d'Avant-Projet Détaillé dont l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à la somme de 2.551.985,87 € H.T.

Les travaux devraient débutés au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

Approbation à l'unanimité

- **Réaménagement du Parc du Centre**

Le dossier d'Avant-Projet (AVP) relatif au réaménagement du Parc du Centre dont l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à la somme de 411.479,13 € H.T a été présenté.

Le montant de la rémunération du maître d'œuvre à la date de l'AVP est porté à 49.953,57 € H.T soit une augmentation de 17,54%. (cf. avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre).

Une description précise du projet détermine les options retenues pour ce réaménagement avec notamment un changement de bassin, la simplification des cheminements.

Les pontons en bois seront fabriqués par un ESAT.

Le pourtour du Parc du Centre sera au maximum préservé.

M. MARTIN prend acte du choix quant au bétonnage de la surface du fonds de la rivière permettant ainsi d'augmenter la durée de vie de l'ouvrage.

M. CHARRIER interroge sur la durée des travaux.

Les travaux devraient débuter en septembre 2024, pour une durée de 3 mois.

Approbation à l'unanimité

- **Personnel**

**Intervenant : Didier GODOY**

- **Assurance statutaire – Renouvellement du contrat du Centre de Gestion 37**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que le conseil d'administration du Centre de Gestion (CDG) d'Indre et Loire a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat groupe d'assurance statutaire » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service;

- que le CDG peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi no 8453 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de charger le Centre de Gestion d'Indre et Loire d'organiser, pour le compte de la commune, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

- de préciser que les contrats devront garantir tout ou partie des risques suivants

- Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. :  
Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/ paternité/ adoption.
- Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C. (agents titulaires ou stagiaires et agents non titulaires):  
Accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/ paternité/ adoption.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- Régime du contrat : capitalisation.

La collectivité s'engage à fournir au CDG, en tant que de besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

Approbation à l'unanimité

- **Culture et Evènementiel**

**Intervenante : Brigitte BERTAULT**

- **Saison Culturelle 2023/2024 – Contrats**

Il est présenté au Conseil Municipal les contrats suivants :

- Contrat de cession BLUE LINE PRODUCTIONS pour la prestation de « BLOND AND BLOND AND BLOND – MARIAJ EN CHONSON » prévue le 10/11/2023 à 20h30 pour un montant de 6.857,50 € TTC.
- Contrat de cession SARL ATERIOS SPECTACLES pour la prestation « CALI – 20 ans d'Amour Parfait » prévue le 12/04/2024 à 20h30 pour un montant de 8.440,00 € TTC.

Approbation à l'unanimité

- **PACT 2024 – Demande de subvention**

Dans le cadre du dispositif « Projets Artistiques et Culturels de Territoire 2024 » instauré par la Région Centre Val de Loire, le Maire rappelle au Conseil que :

La Mairie d'Avoine est porteur de cette opération en partenariat avec les structures suivantes :

- La Générale des Mômes
- La Mairie de Beaumont en Véron
- La Mairie de Bourgueil
- La Mairie de Chouzé sur Loire

A cet effet, une demande de subvention, à hauteur de 45.000,00 € pour un budget artistique éligible à hauteur de 90 000 €, est sollicitée.

La Commune d'Avoine propose de répartir cette subvention prévisionnelle de la façon suivante :

- 8 400 € pour l'association La Générale des Mômes (Saison Jeune Public)
- 2 000 € pour la Mairie de Beaumont-en-Véron (Festival « Festimontois »)
- 1 500 € pour la Mairie de Chouzé-sur-Loire (Festival des quais)
- 3 600 € pour la Mairie de Bourgueil (Saison Culturelle)
- Le solde s'élève à 29 500 € pour la Mairie d'Avoine (Festival et Saison Culturelle).

Toutefois, en cas d'attribution de subvention inférieure à la demande, cette répartition sera révisée proportionnellement en fonction du montant attribué par la Région Centre Val de Loire à la commune d'Avoine, porteuse du projet.

La subvention sera versée en deux temps selon les conditions suivantes :

- 50 % du montant alloué, à réception de l'acompte de la subvention P.A.C.T 2024
- Le solde sur présentation d'un bilan

Il est précisé le caractère annuel de la convention avec la région et la baisse régulière du montant octroyé.

Approbation à l'unanimité

- **Questions Diverses**

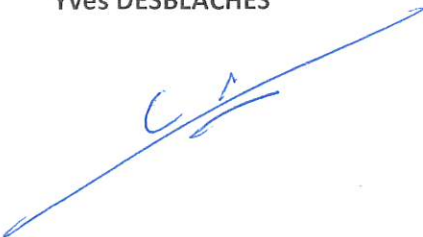
Monsieur GODOY fait part au Conseil des remerciements de M. BRIVET pour le prix qu'il a reçu dans le cadre du concours des maisons fleuries.

M. GODOY rappelle au Conseil Municipal que :

- jeudi 5 octobre 2023 s'est tenue une réunion publique au Néman au sujet de la voie verte. Les travaux devraient débuter du côté du Stade Municipal à compter du 16 octobre prochain.
- samedi 7 octobre 2023 a eu lieu la remise des chèques Cad'hoc pour les bacheliers ayant obtenu une mention.
- l'invitation pour la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2023 a été distribuée ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,  
**Yves DESBLACHES**



Le Maire,  
**Didier GODOY**

